



**DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)**

**ASSOCIATION  
COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

SIEGE SOCIAL : 47 AVENUE PASTEUR, MUNDO-M - 93100 MONTREUIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

***A l'Assemblée Générale de l'association COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT***

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité de Pilotage du 25/06/2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

**JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le cadrage et l'évaluation des produits.

**12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : [m.peronny@crowe-dba.fr](mailto:m.peronny@crowe-dba.fr)**

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris  
SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau Exécutif.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 20 mai 2025

**DOUCET, BETH & ASSOCIES**  
**Commissaire aux Comptes**

Représentée par Nathalie ELIO

**Annexe au rapport :**  
**Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMobilisations incorporelles</b> Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions brevets droits similaires Autres immobilisations incorporelles (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes  <b>IMMobilisations corporelles</b> Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes  <b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>  <b>IMMobilisations financières (2)</b> Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Crédances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	15		15	15
	<b>TOTAL ( I )</b>	2 783		2 783	2 783
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b> Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises  <b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>  <b>CREANCES (3)</b> Crédances clients, usagers et comptes rattachés Crédances reçues par legs ou donations Autres créances  <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>  <b>DISPONIBILITES</b>	1 852 849		1 852 849	621 684
		338 513		338 513	89 474
	<b>TOTAL ( II )</b>	618 924		618 924	232 972
COMPTE DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 529		3 529	3 364
	<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	2 813 816		2 813 816	947 494
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			2 768	2 768
	(3) dont à plus d'un an				

# Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
	<b>FONDS PROPRES</b>		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	136 207	94 729
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	669	669
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	804	41 478
		Total des fonds propres (situation nette)	137 679
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		Total des autres fonds propres	
		Total des fonds propres	137 679
	<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
		Total des fonds reportés et dédiés	
	<b>Provisions</b>		
	Provisions pour risques	3 653	1 549
	Provisions pour charges		
		Total des provisions	3 653
			1 549
	<b>DETTES (1)</b>		
	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 187	47 711
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	52 312	38 035
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 552 803	212 975
	Produits constatés d'avance	1 042 166	514 681
		Total des dettes	2 680 469
			813 402
	Ecarts de conversion passif		
		<b>TOTAL PASSIF</b>	2 821 801
			951 826
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	804,03	41 477,95
	(1) Dont à moins d'un an	2 680 469	813 402
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	12 200	14 944
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	826	59
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	792 265	870 875
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	514	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 030	
	Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	(1)	(960)	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>807 835</b>	<b>884 918</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	564	2 740
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	264 630	284 669
	Aides financières	218 761	309 828
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 248	3 205
	Salaires et traitements	235 462	178 335
	Charges sociales	85 899	63 029
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges		4 372	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>809 563</b>	<b>846 178</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 729)</b>	<b>38 740</b>	

# Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	(1 729)	38 740
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 301	3 125 1 162
	<b>Total des produits financiers</b>	5 301	4 287
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 104 238	1 549
	<b>Total des charges financières</b>	2 342	1 549
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	2 959	2 738
	<b>RESULTAT COURANT</b> avant impôts	1 230	41 478
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 022	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	1 022	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 448	
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	1 448	
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(426)	
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	814 157	889 205
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	813 353	847 727
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	804	41 478
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

# Etats financiers au 31/12/2024

## **ANNEXES**

# Annexe bilan et présentation

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 821 801** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **814 157** euros et un total **charges** de **813 353** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **804** euros.

## PRESENTATION

### **L'objet social :**

Composée de près de 160 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002. Safondation est la conséquence de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du premier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg.

### **L a nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :**

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

### **Les moyens mis en oeuvre :**

La Coalition mondiale s'attache à atteindre ces buts par les moyens suivants :

- en menant des actions de lobbying auprès des organisations internationales et des États ;
- en organisant des campagnes de portée internationale, dont la Journée mondiale contre la peine de mort ;
- en soutenant les acteurs abolitionnistes nationaux et régionaux

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/05/2025.

Les faits marquants relevés pour l'exercice sont :

- la signature de la Convention-cadre de partenariat financier avec l'UE, création du Consortium global pour l'abolition de la peine de mort avec 25 organisations membres de la Coalition mondiale et signature de la première subvention de 2 ans pour 3 millions d'euros dans ce cadre.
- la signature d'une Convention de financement de 500 000 euros pour trois ans avec l'AFD pour co-financer le projet genre du Canada et la subvention UE.
- le recrutement de deux personnes supplémentaires pour gérer le Consortium mondial et soutenir l'équipe existante.

# Règles et Méthodes Comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect :

- du principe de prudence,
- de la continuité d'exploitation,
- de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Immobilisations

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06). Une analyse des immobilisations a été effectuée. Il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude, aucun retraitement n'est pratiqué.

### ***Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :***

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les intérêts d'emprunts spécifiques à l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

### ***Amortissements des biens non décomposables :***

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Les durées retenues sont :

- Matériels et outillages	3 à 4 ans
- Matériels de bureau et info	3 à 4 ans
- Matériel de transport	5 à 10 ans
- Mobilier	1 à 10 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

## Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision

# Règles et Méthodes Comptables

calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

## **Provisions pour risque et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### ❖ **Indemnités de retraite**

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. Le montant des engagements est évalué à 3 965 €.

L'estimation a été calculée en fonction des paramètres suivants :

- Tous les salariés en CDI et présents au 31/12/2024 sont concernés par cette provision
- Convention collective Missions locales et PAIO
- Age départ en retraite : 65 ans - Un taux de charges sociales de 40 %
- un taux de probabilité de réalisation : % critère d'âge x % critère d'ancienneté selon les bases ci-dessous :

### *Critère âge des salariés*

Personne de moins de 30 ans - pas de provision  
Entre 30 et 40 ans : 25 %  
Entre 41 et 50 ans : 50 %  
Entre 51 et 55 ans : 75 %  
Au-delà de 55 ans : 100 %

### *Critère ancienneté des salariés*

Moins d'un an : pas de provision  
Entre 1 et 5 ans : 25 %  
Entre 6 et 10 ans : 50 %  
Entre 11 et 20 ans : 75 %  
Plus de 20 ans : 100 %

## **Subventions :**

### ❖ **Subventions d'exploitation :**

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.  
En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,
- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

### ❖ **Subventions d'investissement:**

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

## **Dérogations à une prescription comptable :**

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

## **Autres informations sur les règles comptables :**

# Règles et Méthodes Comptables

Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les instances.

# Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres							
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, informatique et mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
	<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence							
	Autres participations	15					15	
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières	2 768					2 768	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 783</b>					<b>2 783</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 783</b>					<b>2 783</b>	

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres			
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers			
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
	<b>TOTAL</b>			

# Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	1 549			1 549
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1 549	3 653	1 549	3 653
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>				
Sur immobilisations {				
incorporelles				
corporéelles				
legs ou donations				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 549	3 653	1 549	3 653
Dont dotations et reprises {				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				
		2 104		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

# Créances

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 768	2 768	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 852 849	1 852 849	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	80	80	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	338 434	338 434	
	Charges constatées d'avances	3 529	3 529	
TOTAL DES CREANCES		2 197 660	2 197 660	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

# Variation des fonds propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat n-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	94 729		41 478		136 207
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	669				669
Excédent ou déficit de l'exercice	41 478	-41 478	804		804
<b>Situation nette</b>	<b>136875</b>	<b>-41478</b>	<b>42282</b>		<b>137679</b>
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>136875</b>	<b>-41478</b>	<b>42282</b>	<b>0</b>	<b>137679</b>

# Dettes

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Règlement ANC 2022-06			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 187	33 187	
	Personnel et comptes rattachés	23 080	23 080	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 496	24 496	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 736	4 736	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	1 552 803	1 552 803	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	1 042 166	1 042 166	
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 680 469</b>	<b>2 680 469</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

# Les effectifs

## LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Personnel salarié :</b>	4.00	4.00
Ingénieurs et cadres	4.00	4.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

# Commentaires

## **NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT**

### ***Cotisations***

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

### ***Dons, mécénat***

Les dons des membres s'élèvent à 514 € et les particuliers n'en ont pas versé cette année. Les dons reçus ne sont pas issus de l'appel à la générosité du public et restent très faibles. Ils ont été utilisés dans le cadre de l'action principale de l'association, à savoir le renforcement et la coordination du mouvement abolitioniste.

### ***Résultat financier***

Charges financières : 2 342.00€

Produits financiers (intérêts livret A) : 5 301.00€

### ***Résultat exceptionnel***

Charges exceptionnelles : 1 448.00€

Produits exceptionnel : 1 022.00€

### **Détails des subventions en provenance de**

Gouvernements abolitionnistes	464 560
Union Européenne	277 338
Fondations/secteur privé	22 655
<b>Total produits</b>	<b>764 553</b>

### **Autres informations**

#### **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés**

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle

#### **Commissaires aux comptes**

Honoraires sur les comptes annuels : 5 928 €

Honoraires pour audit de projets : 8 500 €